

Extract of Vivre en Comminges

<http://vivreencomminges.org/Les-cartes-des-communes-et.html>

# Les cartes des communes et propriétaires de la forêt

- Alertes en Comminges - FORET de Saint-André / Fabas / Lilhac / Salherm -

Publication date: lundi 9 octobre 2006

---

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

---

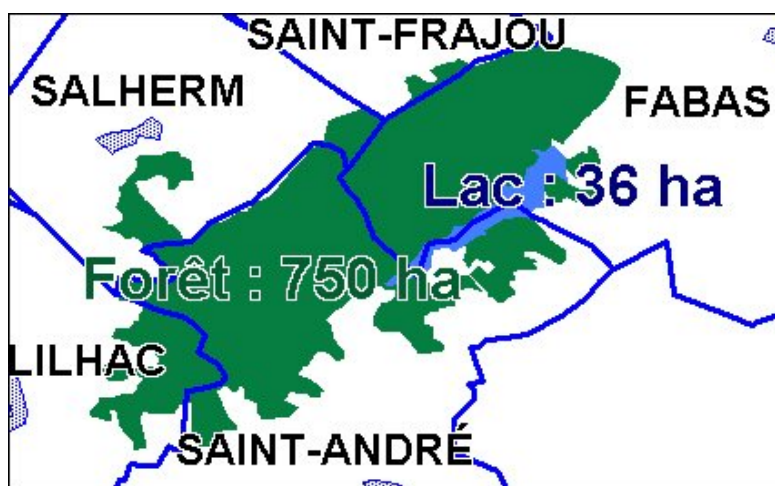
## Autres pages sur la forêt :

- [Historique depuis 2002](#)
- [Le projet extravagant de 2006](#)
- [Le projet de la Communauté de Communes d'Aurignac de 2002](#)

Sommaire des cartes :

- [Les surfaces du lac et de la forêt](#)
  - [La propriété à vendre par la SCFAFA](#)
  - [Les autres propriétaires de la forêt](#)
  - [La ZNIEFF de la forêt de Fabas - Lilhac](#)
- 

## Les surfaces du lac et de la forêt



*En trait bleu, les limites communales ; en surface pointillé les villages.*

## La propriété à vendre par la SCFAFA

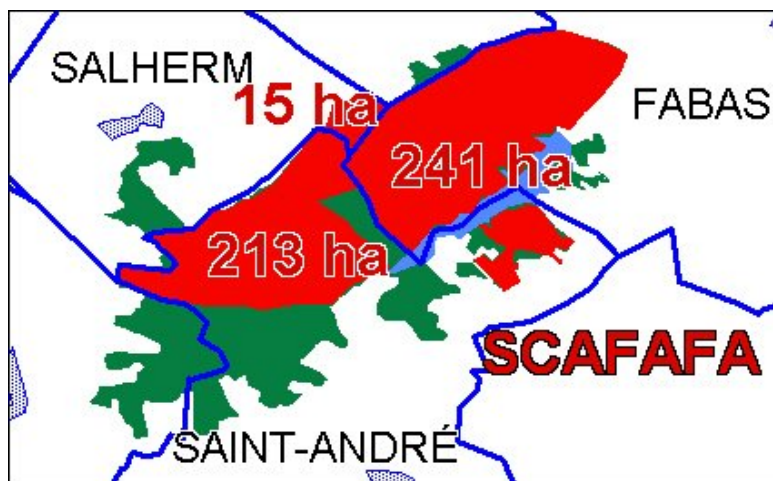
**Les 470 ha propriété de la SCFAFA** (à vendre depuis 2002) :

sur la carte sont indiqués **les surfaces par commune**

Le domaine de la SCFAFA a été évalué par l'Office National des Forêt en 2000 :

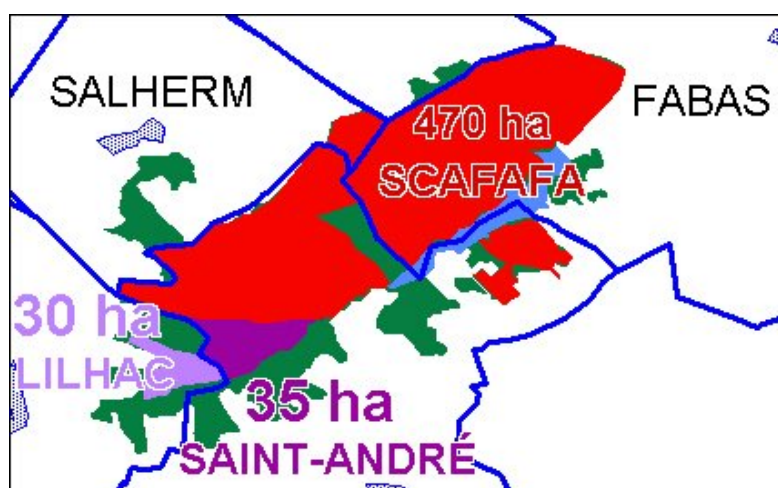
[rapport d'évaluation de l'ONF](#) (19 pages, pdf, 969Ko)

La forêt était vendu 2,3 millions d'euros en 2002 et 4 millions en 2006.



## Les autres propriétaires de la forêt

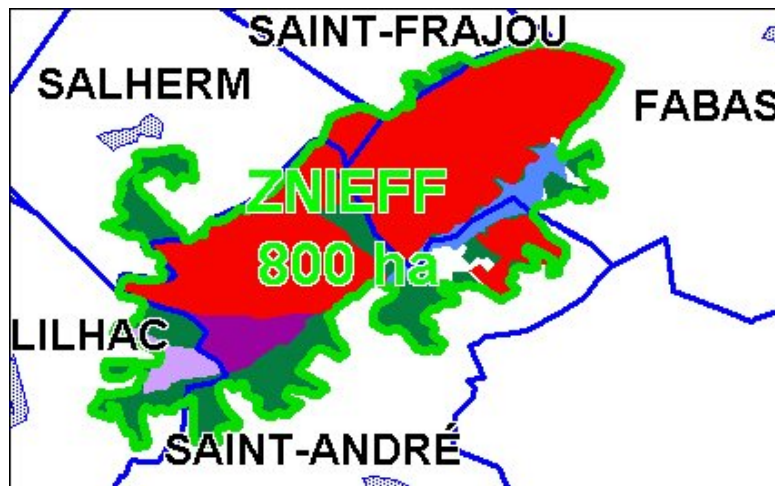
Les propriétaires de la forêt sont la SCAFAFA, les communes de Lilhac et Saint-André et des petits propriétaires privés



Les bois communaux de Lilhac et Saint-André sont gérés par l'Office National des Forêt (ONF)

## La ZNIEFF de la forêt de Fabas - Lilhac

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



La ZNIEFF de type 1 de la "forêt de Fabas et de Lilhac" a été décrite en 1988 sous le pilotage de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Midi-Pyrénées.

**La ZNIEFF est un outil de connaissance et d'information sur les richesses du patrimoine naturel** régional, cet inventaire est un document de référence pour tous les utilisateurs de l'espace : élus, propriétaires fonciers, aménageurs, bureaux d'études, gestionnaires de l'espace rural, secteurs associatifs et scientifiques...

**La ZNIEFF n'entraîne aucune contrainte particulière.** L'identification d'un site en ZNIEFF ne lui confère aucune portée réglementaire ou juridique directe. Cependant, l'inventaire **ZNIEFF doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire** (documents d'urbanisme et d'équipement).